

PROTCOLE SANITAIRE DE PREVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19
AGENCE POSTALE COMMUNALE

En cette période de crise sanitaire du COVID-19, l'agence postale communale propose des mesures adaptées pour l'accueil du public ;

L'Agence Postale Communale est située 120 rue des thermes à Capvern les Bains.

Un seul agent salarié de la collectivité en assure le fonctionnement :

- de 10h à 12h
- du lundi au vendredi

Pour protéger et protéger les autres, les mesures appliquées sont :

- La pose d'un plexiglass au guichet
- Le port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique au guichet
- Distanciation des clients : 1 mètre par personne avec marquage au sol et file d'attente en dehors si nécessaire
- Ouverture des portes afin d'aérer l'établissement et d'éviter de toucher les points contact

A la fermeture de l'agence :

- Nettoyage et désinfection des surfaces et objets touchés